

Rapport annuel 2019

1 Table des matières

1	lable des matieres	1
2	Avant-propos du Président	3
3	Résumé	4
3.1	Les résultats en bref	4
3.2	Activités	4
3.3	Mutations au sein du Conseil de fondation	4
3.3.1	Représentants de l'employeur	4
3.3.2	Représentants du personnel	4
4	Comptes annuels	5
4.1	Bilan	Ę
4.1.1	Actifs	Ę
4.1.2	Passifs	6
4.2	Compte d'exploitation	7
5	Annexe	ç
5.1	Bases et organisation	9
5.1.1	Forme juridique et but	(
5.1.2	Enregistrement selon la LPP et fonds de garantie	Ç
5.1.3	Indications des actes et des règlements	Ç
5.1.4	Organe de gestion/droit de signature	10
5.1.4.1	Conseil de fondation	10
5.1.4.1.1	Représentants de l'employeur	10
5.1.4.1.2	Représentants du personnel	10
5.1.4.2	Commission de placement	10
5.1.4.3	Gérance	10
5.1.4.4	Expert en prévoyance professionnelle	10
5.1.4.5	Organe de révision	10
5.1.4.6	Autorité de surveillance	10
5.1.5	Employeurs affiliés	11
5.2	Membres actifs et bénéficiaires de rentes	12
5.2.1	Assurés actifs	12
5.2.2	Bénéficiaires de rentes	13
5.2.3	Nature de l'application du but	14
5.2.4	Explications des plans de prévoyance	14
5.2.5	Financement, méthode de financement	15
5.3	Principes d'évaluation et de présentation des comptes	21
5.3.1	Confirmation de la présentation des comptes	21
5.3.2	Principes comptables et d'évaluation	21
5.3.3 5.4	Modifications des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	22 22
5.4 5.4.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	22
5.4.1 5.4.2	Evolution et rémunération du capital de prévoyance	23
5.4.2.1	Evolution du capital de prévoyance des assurés actifs	23
5.4.2.2	Evolution des taux d'intérêts	25
5.4.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	25
5.4.4	Evolution du capital de prévoyance des retraités	25
5.4.5	Résultat du dernier rapport actuariel	25
5.4.6	Bases techniques	26
5.4.7	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	27
5.5	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	28
5.5.1	Organisation de l'activité de placement, règlement de placement	28
5.5.2	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	28
5.5.3	Structure des placements selon OPP 2/le règlement de placement	29
5.5.4	Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	3′
5.5.5	Opérations à terme sur devises / engagements de capital ouverts	31
5.5.6	Explications relatives à certains éléments du résultat net des placements	31
5.5.6.1	Rendement total des placements	3′
5.5.6.2	Produits des titres	32
5.5.6.3	Bénéfice sur les cours des titres et parts de fondations/fonds de placement	32

5.5.6.4	Pertes sur les cours des titres et parts de fondations/fonds de placement	33
5.5.6.5	Frais de gestion de la fortune	33
5.5.6.6	Ratio de frais TER	33
5.5.6.7	Taux de transparence en matière de frais	33
5.5.6.8	Placements collectifs non transparents	34
5.5.6.9	Résultat net sur les placements immobiliers	35
5.5.6.9.1	Détails relatifs aux propriétés immobilières	35
5.5.6.9.2	Détails relatifs aux parts de propriétés immobilières	35
5.5.7	Explications relatives aux placements auprès de l'employeur et aux réserves de cont	ributions
de l'emplo	pyeur	36
5.5.7.1	Placements auprès de l'employeur	36
5.5.7.2	Réserves de contributions de l'employeur	37
5.6	Explications relatives à d'autres postes du bilan	37
5.6.1	Créances	37
5.6.2	Immeubles	37
5.6.3	Fonds libres	37
5.7	Explications relatives à d'autres postes du compte d'exploitation	38
5.7.1	Frais d'administration	38
5.8	Demandes de l'autorité de surveillance	38
5.9	Autres informations relatives à la situation financière	38
5.10	Faits marquants après la clôture des comptes	38
5.11	Rapports relatifs au contrôle	39
5.11.1	Organe de révision	39
5.11.2	Rapport de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle	41
5.12	Statistiques	42
5.12.1	Evolution de l'effectif des assurés/bénéficiaires de rentes	42
5.12.1.1	Structure d'âge des assurés actifs	43
5.12.2	Evolution du bilan	44
5.12.3	Evolution du rendement des actions et obligations en Suisse depuis 1926	45
5.12.4	Versements anticipés pour la propriété du logement	46

2 Avant-propos du Président

Chers assurés,

Bienvenue à la nouvelle caisse de pension Galenica!

Le changement de nom en décembre 2019 a mis un point final au projet d'une caisse de pension commune pour l'ensemble du Groupe Galenica. Aujourd'hui, les collaborateurs et bénéficiaires de rentes du Domaine d'activités Retail (anciennement Galenicare Fondation de prévoyance) et du reste du Groupe Galenica (anciennement Galenica Fondation de prévoyance) sont regroupés au sein de la nouvelle caisse de pension; ils sont séparés et indépendants de nos anciens collègues de Vifor Pharma.

Ce projet complexe de grande ampleur s'est étalé sur plusieurs années. Je tiens encore à remercier chaleureusement toutes les personnes impliquées, en particulier l'équipe du Bureau dirigée par René Mischler, pour le travail qu'elles ont effectué.

Nous continuons de nous développer!

Grâce aux activités d'expansion intenses menées par le Groupe Galenica, nous avons continué de nous développer en 2019 et comptions 5'440 assurés actifs et 890 bénéficiaires de rentes fin 2019. Des chiffres impressionnants! Et nous allons poursuivre notre croissance dans les années à venir. Par ailleurs, le Groupe Galenica veut aussi poursuivre son expansion à l'avenir, notamment avec des pharmacies et de nouveaux produits. Notre croissance continue est donc assurée!

Les marchés financiers sont en plein boom!

En 2019, les marchés financiers sont allés dans une seule direction: vers le haut! Cela a permis à notre caisse de pension de dégager un excellent rendement total de 15,6%, le meilleur résultat depuis sa fondation en 2001!

Grâce à cette performance remarquable, nous avons pu rémunérer le capital de prévoyance à hauteur de 3% et, en même temps, améliorer le degré de couverture de 104,5% à 115,5%.

Les défis subsistent!

Nous nous réjouissons de ces excellents résultats, mais restons réalistes. Nous sommes en effet conscients que la balance penchera à nouveau tôt ou tard de l'autre côté. C'est donc une bonne chose que nous ayons réussi à relever le degré de couverture 2019 à un bon niveau et, si les résultats le permettent, que nous puissions continuer de l'augmenter ces prochaines années.

Le contexte de taux négatifs, les incertitudes politiques et économiques à l'échelle mondiale, l'allongement général de l'espérance de vie et la réforme du 2e pilier (LPP) qui fait actuellement l'objet de vives discussions constituent des défis importants pour les institutions de prévoyance dans les années à venir. Nous allons donc continuer d'en débattre au sein du Conseil de fondation et mettre en œuvre les mesures qui s'imposent. A cet égard, nous sommes heureux de pouvoir compter sur le soutien professionnel de notre expert, Jean-Marc Wanner. Sachez, chers assurés, que nous vous tiendrons régulièrement au courant de l'évolution de la situation.

Merci!

Je remercie le Conseil de fondation et tous les collaborateurs du Bureau pour leur collaboration et leur soutien sans faille au cours de l'année écoulée.

Je vous souhaite à tous et, bien sûr, à notre caisse de pension, une année 2020 couronnée de succès!

Felix Burkhard

Président du Conseil de fondation

F. Bwhlood

3 Résumé

3.1 Les résultats en bref

Excédent des produits en chiffres ronds avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs de CHF 120'601'000.00 (année précédente excédent des charges: CHF 47'504'000.00).

Le degré de couverture est calculé selon les dispositions légales de l'art. 44, al. 1 OPP 2. Cette formule s'applique à toutes les institutions de prévoyance.

Elle est la suivante:

Total des actifs comptabilisés à la valeur du marché, moins les dettes, le compte de régularisation passif et les réserves de l'employeur x 100

Capital de prévoyance nécessaire aux opérations d'assurance

Il en résulte un degré de couverture de 115,5% (année précédente: 104,3%).

Rendement global des placements: 15,6% (année précédente: -4,5%).

La réserve de fluctuation de valeurs s'élève à CHF 136'694'567.31 pour l'exercice sous revue (année précédente: CHF 15'916'329.13), soit CHF 39'883'432.69 en dessous de la valeur cible de CHF 176'578'000.00 (20,0% des engagements).

3.2 Activités

Le Conseil de fondation s'est réuni deux fois au cours de l'exercice sous revue. La commission de placement s'est réunie quatre fois. Les grands thèmes suivants ont été abordés:

- Approbation du rapport annuel et des comptes annuels 2018
- Exercice des droits de vote lors des assemblées générales en Suisse conformément au nouveau règlement
- Décision relative à la rémunération des capitaux de vieillesse pour 2019
- Changement de nom à Galenica Caisse de pension
- Elaboration du nouveau règlement de placement valable au 1.1.2020
- Intégration au 1.1.2019 des sociétés de Galenica provenant de Galenica Fondation de prévoyance

3.3 Mutations au sein du Conseil de fondation

3.3.1 Représentants de l'employeur

Suite à l'intégration des sociétés Galenica provenant de Galenica Fondation de prévoyance, le Conseil de fondation s'est élargi à 12 membres. Le Conseil d'administration de Galenica SA a élu Monsieur Frédéric Suchet, responsable Expansion & Corporate Finance Retail, en tant que nouveau représentant de l'employeur.

3.3.2 Représentants du personnel

L'élargissement à 12 membres a eu lieu du côté des représentants du personnel, par l'intégration des deux représentants au Conseil de fondation de Galenica Fondation de prévoyance. Il s'agit de Monsieur Ulrich Christen (Galexis SA) et de Madame Brigitte Wüthrich (Galenica SA).

4 Comptes annuels

4.1 Bilan

4.1.1 Actifs

-	2019		2018	
Placements	CHF		CHF	
Liquidités et créances				
Liquidités et créances sur le marché monétaire	62'548'983.39		18'018'375.02	
Créances	1'998'047.02		1'027'200.24	
Total liquidités et créances	64'547'030.41	6.28%	19'045'575.26	4.94%
<u>Obligations</u>				
Obligations en CHF	24'850'500.00		11'284'500.00	
Parts de fondations/fonds de placements	153'735'518.89		58'038'859.99	
Total obligations	178'586'018.89	17.38%	69'323'359.99	17.99%
<u>Hypothèques</u>				
Hypothèques	180'000.00		0.00	
Parts de fondations/fonds de placements	3'571'943.69		3'820'464.00	
Total hypothèques	3'751'943.69	0.37%	3'820'464.00	0.99%
<u>Actions</u>				
Actions suisses	122'150'583.81		22'978'891.65	
Actions étrangères	24'712'012.32		20'448'361.29	
Parts de fondations/fonds de placements	294'807'840.78		117'258'197.59	
Total actions	441'670'436.91	42.99%	160'685'450.53	41.69%
Placements alternatifs				
Hedge funds	5'756'497.89		2'452'950.00	
Commodities/matières premières	1'931'478.00		1'863'304.00	
Insurance Linked Securties	20'344'730.21		14'610'089.25	
Private Equity	11'148'135.40		0.00	
Autres placements alternatifs	25'656'851.78		8'327'025.38	
Total placements alternatifs	64'837'693.28	6.31%	27'253'368.63	7.07%
<u>Immeubles</u>				
Immeubles/parts de propriétés immobilières	39'900'000.00		1'151'000.00	
Actions immobilières	21'761'016.10		10'923'741.20	
Parts de fondations/fonds de placements	164'386'015.21		76'912'130.98	
Total immeubles	226'047'031.31	22.00%	88'986'872.18	23.09%
Placements auprès de l'employeur				
Actions Galenica SA	11'695'527.90		5'502'662.48	
Compte courant Sigal SA	35'981'661.69		10'699'503.95	
Total placements auprès de l'employeur	47'677'189.59	4.64%	16'202'166.43	4.20%
Total placements	1'027'117'344.08		385'317'257.02	
Compte de régularisation actif	335'741.00	0.03%	71'221.00	0.02%
Total actifs	1'027'453'085.08		385'388'478.02	

4.1.2 Passifs

	2019		2018	
<u>Dettes</u>	CHF		CHF	
Prestations de libre passage et rentes	7'395'173.47		2'728'170.13	
Banques / assurances	241'906.50		121'862.80	
Autres dettes	37'356.05		3'530.75	
Total dettes	7'674'436.02	0.75%	2'853'563.68	0.74%
Compte de régularisation passif	146'469.00	0.01%	115'054.41	0.03%
Réserve de contributions de l'employeur	46'487.10	0.00%	0.00	0.00%
Capitaux de prévoyance et provisions techniques				
Capital de prévoyance assurés actifs	532'941'250.95		244'154'791.80	
Capital de prévoyance retraités	273'044'874.70		93'321'739.00	
Provisions techniques	76'905'000.00		29'027'000.00	
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques	882'891'125.65	85.93%	366'503'530.80	95.10%
Réserve de fluctuation de valeurs	136'694'567.31	13.30%	15'916'329.13	4.13%
Capital de la fondation, fonds libres/découvert				
Situation en début de période	0.00		0.00	
Excédent des charges/produits	0.00		0.00	
	0.00	0.00%	0.00	0.00%
Total passifs	1'027'453'085.08	<u></u>	385'388'478.02	

4.2 Compte d'exploitation

	2019	2018
	CHF	CHF
Cotisations ordinaires, autres cotisations et apports		
Cotisations des assurés	16'502'132.00	7'896'668.15
Cotisations de l'employeur	26'005'603.85	13'487'268.25
Primes uniques	5'783'404.64	2'365'807.45
Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	61'794.75	0.00
Prélèvements sur la réserve de contribution de l'employeur	-15'437.25	0.00
	48'337'497.99	23'749'743.85
Prestations d'entrée		
Apports de libre passage	42'149'105.74	18'179'801.43
Apports lors du transfert des assurés/bénéficiaires de rentes résultant de l'intégration de Galenica FP		
- Apports de libre passage des actifs	244'681'377.55	0.00
- Apports dans le capital de prévoyance invalide	280'554.65	0.00
- Provisions techniques	40'800'000.00	0.00
- Réserve de fluctuation de valeurs	18'964'199.90	0.00
- Capital de prévoyance retraités	166'953'613.00	0.00
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce	574'927.83	175'188.55
	514'403'778.67	18'354'989.98
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	562'741'276.66	42'104'733.83
Prestations réglementaires		
Rentes de vieillesse	-12'673'617.60	-4'470'865.95
Rentes de survivants	-1'736'968.10	-90'208.10
Rentes d'invalidité	-1'745'582.95	-819'737.10
Prestations en capital à la retraite	-10'692'416.40	-4'091'503.20
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-2'218'097.35	-412'860.15
	-182'181.55	0.00
	-29'248'863.95	-9'885'174.50
Prestations de sortie		
Prestations de libre passage en cas de sortie	-25'790'183.70	-20'558'028.00
Versements anticipés EPL/divorce	-1'848'732.55	-933'526.05
·	-27'638'916.25	-21'491'554.05
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-56'887'780.20	-31'376'728.55

Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance,		
provisions techniques et réserves de contributions		
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-274'243'111.05	941'009.90
Constitution de capitaux de prévoyance retraités	-179'850'218.20	-23'818'554.00
Constitution de provisions techniques	-47'878'000.00	-12'732'000.00
Intérêts sur les capitaux d'épargne	-14'543'348.10	-2'345'454.10
	-46'357.50	0.00
	-516'561'034.85	-37'954'998.20
		0.00.000
Produits de prestations d'assurance		
- Todano do prociano io a decanario		
Prestations d'assurance	2'112'712.85	1'229'053.35
Parts d'excédents provenant d'assurances	79'238.40	252'276.55
Tario a oxecucino provenante a accurantese	2'191'951.25	1'481'329.90
	2 191 931.23	1 481 329.90
Charges d'assurance		
Charges d'assurance		
Deine an de vinerus	210001000 50	010771044 45
Primes de risque	-3'928'292.50	-2'677'811.45
Primes de coûts	-373'187.80	-343'353.40
Cotisations au fonds de garantie	-241'906.50	-121'862.80
	-4'543'386.80	-3'143'027.65
Résultat net de l'activité d'assurance	-13'058'973.94	-28'888'690.67
<u>Placements</u>		
Intérêts actifs	242'565.29	138'059.51
Produits des titres	18'131'830.76	8'050'347.71
Bénéfice sur les cours	124'897'642.84	6'004'505.21
Résultat net sur les placements immobiliers	1'862'094.51	45'419.12
Perte sur les cours	-6'056'564.18	-29'804'606.00
Frais d'administration des placements	-4'247'333.51	-2'422'649.70
Intérêts passifs	-52'222.42	-46'843.74
Intérêts sur les réserves de contributions	-129.60	0.00
Résultat net des placements	134'777'883.69	-18'035'767.89
Produits divers		
1 Toddilo divoro		
Produits divers	26'285.00	0.00
i loddits divers		
Charges dives	26'285.00	0.00
<u>Charges dives</u>		
	401044.05	07.05
Charges divers	-12'911.25	-97.65
	-12'911.25	-97.65
Frais d'administration		
Frais d'administration généraux	-847'908.47	-511'084.54
Frais d'audit/d'expert	-95'472.30	-59'907.00
Frais de l'autorité de surveillance	-10'664.55	-8'583.75
	-954'045.32	-579'575.29
Excédent des produits/charges avant constitution/		
dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	120'778'238.18	-47'504'131.50
Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-120'778'238.18	47'504'131.50
		201100
Excédent des produits/charges après constitution/		
dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	0.00	0.00
aloocidation de la reserve de muellation de valeurs	0.00	0.00
	1	

5 Annexe

5.1 Bases et organisation

5.1.1 Forme juridique et but

GaleniCare Fondation de prévoyance a été créée par GaleniCare SA le 12 décembre 2001. Le changement de nom à Galenica Caisse de pension a eu lieu le 16 décembre 2019 (inscription au registre du commerce).

Le but qui lui est assigné par les statuts est d'assurer le personnel des entreprises du Groupe Galenica SA contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès, au sens de la prévoyance professionnelle.

Galenica Caisse de pension est gérée selon le principe de la primauté des cotisations. Cela signifie que les cotisations des employés et des employeurs sont créditées sur un compte d'épargne individuel prévu pour chaque personne assurée.

Galenica Caisse de pension est une institution de prévoyance semi-autonome. Les risques en cas de décès et d'invalidité sont assurés auprès de la Mobilière.

5.1.2 Enregistrement selon la LPP et fonds de garantie

Galenica Caisse de pension, inscrite au registre des fondations de prévoyance du canton de Berne sous le numéro d'immatriculation BE.0801, est soumise à la surveillance de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF).

Galenica Caisse de pension est enregistrée auprès du Fonds de garantie LPP sous le numéro d'immatriculation BE801.

5.1.3 Indications des actes et des règlements

- Statuts	01.11.2019
- Règlement des obligations de prévoyance	31.12.2018
- Règlement sur l'exercice des droits de vote	01.01.2015
- Règlement d'organisation	01.01.2015
- Règlement de prévoyance	01.01.2019
- Règlement de placement	01.01.2015
- Règlement de la liquidation partielle	01.01.2014

5.1.4 Organe de gestion/droit de signature

5.1.4.1 Conseil de fondation

	Mandat jusqu'en
5.1.4.1.1 Représentants de l'employeur	
 Felix Burkhard, Subingen (Président) * Jean-Claude Clémençon, Rupperswil Marianne Ellenberger, Rüfenacht * Fritz Hirsbrunner, Cully * Frédéric Suchet, Cottens Eric Verdon, Villars-sur-Glâne 	2019 2019 2019 2019 2019 2019
5.1.4.1.2 Représentants du personnel	
 Philippe Bucquet, Ste-Croix Ulrich Christen, Lyss Giuseppe Marino, Cham Sandra Medici-Tanner, Les Cullayes Juan-Carlos Regadera, Payerne Brigitte Wüthrich, Berne 	2019 2019 2019 2019 2019 2019
5.1.4.2 Commission de placement	
 Felix Burkhard, Subingen (Président) * Fritz Hirsbrunner, Cully * Philippe Bucquet, Ste-Croix Giuseppe Marino, Cham 	2019 2019 2019 2019

5.1.4.3 Gérance

- Regula Andrey, Berne *
- René Mischler, Hinterkappelen *

5.1.4.4 Expert en prévoyance professionnelle

Jean-Marc Wanner, Aon Suisse SA, Nyon

2018

5.1.4.5 Organe de révision

T+R SA, Gümligen 2018
 Responsable du mandat: Rita Casutt, experte-comptable diplômée, experte en révision agréée

5.1.4.6 Autorité de surveillance

- Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), Berne

^{*} autorisé(e) à signer (signature collective à deux)

5.1.5 Employeurs affiliés

Le contrat d'adhésion d'Aprioris SA a été résilié suite à la vente de cette société.

- A la fin de l'année 2019, les sociétés suivantes étaient ainsi rattachées à notre Fondation:

- Alloga SA	1)
- Bahnhof Apotheke Zürich AG	1)
- Bahnhof Apotheken Thun AG	,
- Coop Vitality SA	
- Coop Vitality Management SA	
- Dauf SA	1)
- Galenica SA	1)
- GaleniCare SA	
- GaleniCare Management SA	
- Galenica Caisse de pension	1)
- Galexis SA	1)
- HCI Solutions SA	1)
- Medifilm SA	1)
- Mediservice SA	
- Pharmacie Pilloud Saint-Imier SA	
- Unione Farmaceutica SA	1)
- Verfora SA	1)
- Winconcept SA	

1) Affiliation au 1er Janvier 2019

5.2 Membres actifs et bénéficiaires de rentes

5.2.1 Assurés actifs

L'évolution de l'effectif des assurés est la suivante:

	2019	2018
- Alloga SA	186	0
- Aprioris SA	0	9
- Bahnhof Apotheke Zürich AG	74	0
- Bahnhof Apotheken Thun AG	24	24
- Coop Vitality SA	631	601
- Coop Vitality Management SA	12	12
- Dauf SA	9	0
- Galenica SA	39	0
- GaleniCare SA	2'869	2'815
- GaleniCare Management SA	260	269
- Galenica Caisse de pension	4	0
- Galexis SA	794	0
- HCI Solutions SA	156	0
- Medifilm SA	46	0
- Mediservice SA	95	96
- Pharmacie Pilloud Saint-Imier SA	7	7
- Unione Farmaceutica SA	89	0
- Verfora SA	130	0
- Winconcept SA	15	16
•		
	5'440	3'849

L'augmentation de 1'591 assurés (année précédente: 57) se présente comme suit:

Effectif au 1er janvier	3'849	3'792
Entrées 1)	2'466	768
Départs	-794	-658
Départs à la retraite	-77	-47
Invalidité	-2	-1
Décès	-2	-5
Effectif au 31 décembre	5'440	3'849
2.100.11.44.01.4000.11.010	0 110	0 0 10

¹⁾ dont 1'419 de sociétés intégrées au 1.1.2019.

5.2.2 Bénéficiaires de rentes

L'effectif des bénéficiaires de rentes a évolué comme suit:

	2019	2018
 Rentes de vieillesse Rentes d'invalidité Rentes de partenaire Rentes pour enfants 	636 92 110 48	257 47 5 29
rtomos pour omante	886	338

L'augmentation de 548 bénéficiaires de rentes¹⁾ (année précédente: 31) se présente comme suit:

Effectif au 1er janvier	338	307
		20
Augmentation des rentes de vieillesse	379	23
Diminution/augmentation des rentes d'invalidité	45	3
Augmentation des rentes de partenaire	105	1
Diminution/augmentation des rentes pour enfants	19	4
Effectif au 31 décembre	886	338

¹⁾ dont 506 de sociétés intégrées au 1.1.2019.

5.2.3 Nature de l'application du but

5.2.4 Explications des plans de prévoyance

Les dispositions réglementaires reposent sur le principe de primauté des cotisations. Du point de vue réglementaire, le plan de prestations est défini comme suit:

Prestations de vieillesse

Le montant de la rente de vieillesse est le produit de la conversion du capital-vieillesse et du capital complémentaire constitués par l'assuré au moment où il atteint l'âge de la retraite. Les prestations de vieillesse peuvent être touchées en tout ou partie sous forme de capital.

L'assuré peut choisir librement l'âge de départ à la retraite entre 58 et 70 ans. L'âge réglementaire de la retraite est fixé à 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes.

Prestations d'invalidité

La rente d'invalidité correspond à la rente de vieillesse réglementaire calculée selon le plan Standard, à concurrence d'un maximum de 80% du salaire assuré. Le capital complémentaire constitué est versé à l'assuré invalide en sus de la rente d'invalidité.

Prestations en cas de décès

La Fondation prévoit une rente de conjoint pour tous les assurés mariés. Cette rente se monte à 70% de la rente d'invalidité assurée. Le capital complémentaire constitué est versé en sus de la rente de conjoint.

Tous les autres assurés ont droit à un capital-décès qui correspond au total du capital-vieillesse et du capital complémentaire épargnés.

Rentes pour enfants

Les bénéficiaires de rentes de vieillesse et d'invalidité touchent une rente pour enfant de 20% de leur rente de base pour chaque enfant jusqu'à 20 ans révolus (25 ans pour les enfants en formation). En cas de décès de l'assuré, les orphelins touchent 20% de la rente d'invalidité assurée. Ce montant est doublé pour les orphelins de père et de mère.

5.2.5 Financement, méthode de financement

Plan de prévoyance I

1. Cercle des assurés

Salariés qui ne sont pas assurés selon le plan de prévoyance II et III.

2. Salaire de base (article 10 du règlement)

Le salaire de base annuel au sens du présent règlement est égal au salaire mensuel ou horaire effectif annualisé de l'assuré soumis à l'AVS additionné du bonus cible.

Au maximum, trois rentes de vieillesse maximales simples annuelles de l'AVS.

Salaire assuré (article 11 du règlement)

Le salaire assuré annuel est égal au salaire de base annuel au sens du présent règlement déduit du montant de coordination selon la LPP.

La déduction de coordination est proportionnelle au taux d'activité pour l'assuré âgé d'au moins 35 ans (différence de millésime). Le salaire assuré minimal correspond à CHF 3'555 (situation au 01.01.2019).

3. Cotisations (articles 18 et 19 du règlement)

L'assuré a le choix entre le Plan Standard et le Plan Plus pour le niveau des cotisations-épargne. Lors du début des rapports de service, l'assuré est assuré selon le Plan Standard.

Taux de cotisation-épargne en % du salaire assuré à charge des

4. Plan Standard

Age atteint au 1er janvier

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	de l'assuré	de l'employeur	<u>Total</u>
18-24 25-34 35-44 45-54 55-64	18-24 25-34 35-44 45-54 55-65	0,00 2,90 4,60 6,70 8,40	0,00 4,10 6,40 9,30 11,60	0,00 7,00 11,00 16,00 20,00
64-70 Age atteint a	65-70 uu 1 ^{er} janvier	8,40 Taux de cotisati	11,60 on-risque en % du salaire as	20,00 ssuré à charge des
<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24 25-64 64-70	18-24 25-65 65-70	0,80 0,00 0,00	1,00 1,80 0,00	1,80 1,80 0,00

Age atteint au 1er jar	de cotisation gl		

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-34	25-34	2,90	5,90	9,80
35-44	35-44	4,60	8,20	12,80
45-54	45-54	6,70	11,10	17,80
55-64	55-65	8,40	13,40	21,80
64-70	65-70	8,40	11,60	20,00

5. Plan Plus

Age atteint a	au 1 ^{er} janvier	Taux de cotisation-épargne en % du salaire assuré à charge d			e des
<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	de l'employeur	<u>Total</u>	
18-24	18-24	0,00	0,00	0,00	
25-34	25-34	4,10	4,10	8,20	
35-44	35-44	6,40	6,40	12,80	
45-54	45-54	9,30	9,30	18,60	
55-64	55-65	11,60	11,60	23,20	
64-70	65-70	11,60	11,60	23,20	
Age atteint a	au 1 ^{er} janvier	Taux de cotisatio	on-risque en % du salaire a	ssuré à charge d	des
<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	de l'employeur	<u>Total</u>	
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80	
25-64	25-65	0,00	1,80	1,80	
64-70	65-70	0,00	0,00	0,00	
Age atteint a	au 1 ^{er} janvier	Taux de cotisatio	on global en % du salaire a	ssuré à charge c	les
<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	de l'employeur	<u>Total</u>	
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80	
25-34	25-34	4,10	5,90	10,00	
35-44	35-44	6,40	8,20	14,60	
45-54	45-54	9,30	11,10	20,40	
55-64	55-65	11,60	13,40	25,00	
64-70	65-70	11,60	11,60	23,20	

Plan de prévoyance II

1. Cercle des assurés

Tous les assurés cadres.

Tous les assurés avec un salaire de base équivalent à un temps plein supérieur ou égal à CHF 90'000 et inférieur à CHF 250'000.

Tous les assurés avec un salaire de base équivalent à un temps plein inférieur à CHF 90'000 et au moins 10 années de service au sein de l'employeur (différence de millésime) et âgé d'au moins 35 ans (différence de millésime).

2. Salaire de base (article 10 du règlement)

Le salaire déterminant annuel au sens du présent règlement est égal au salaire mensuel ou horaire effectif de l'assuré soumis à l'AVS additionné du bonus cible.

3. Salaire assuré (article 11 du règlement)

Le salaire assuré annuel est égal au salaire de base annuel au sens du présent règlement.

Le salaire cotisant est limité conformément à l'article 79c LPP.

4. **Cotisations** (articles 18 et 19 du règlement)

L'assuré a le choix entre le Plan Standard et le Plan Plus pour le niveau des cotisations-épargne. Lors du début des rapports de service, l'assuré est assuré selon le Plan Standard.

5. Plan Standard

Age atteint	au 1 ^{er} janvier	Taux de cotisation-épargne en % du salaire assuré à charge des			set
<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	de l'employeur	<u>Total</u>	
18-24	18-24	0,00	0,00	0,00	
25-34	25-34	2,50	3,50	6,00	
35-44	35-44	4,10	5,90	10,00	
45-54	45-54	5,40	7,60	13,00	
55-64	55-65	6,60	9,40	16,00	
64-70	65-70	6,60	9,40	16,00	

Age atteint au 1er janvier	Taux de cotisation-risque en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	de l'employeur	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-64	25-65	0,00	1,80	1,80
64-70	65-70	0,00	0,00	0,00

Age atteint au 1^{er} janvier Taux de cotisation global en % du salaire assuré à charge des

18-24 18-24 0,80 1,00	<u>Total</u>
	1,80
25-34 25-34 2,50 5,30	7,80
35-44 35-44 4,10 7,70	11,80
45-54 45-54 5,40 9,40	14,80
55-64 55-65 6,60 11,20	17,80
64-70 65-70 6,60 9,40	16,00

6. Plan Plus

Age atteint a	ıu 1 ^{er} janvier	Taux de cotisation	-épargne en % du salaire a	ssuré à la charge des
<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24 25-34 35-44 45-54 55-64 64-70	18-24 25-34 35-44 45-54 55-65 65-70	0,00 3,50 5,90 7,60 9,40 9,40	0,00 3,50 5,90 7,60 9,40 9,40	0,00 7,00 11,80 15,20 18,80 18,80
Age atteint a	ıu 1 ^{er} janvier	Taux de cotisat	cion-risque en % du salaire	assuré à charge des
<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	de l'employeur	<u>Total</u>
18-24 25-64 64-70	18-24 25-65 65-70	0,80 0,00 0,00	1,00 1,80 0,00	1,80 1,80 0,00
Age atteint a	ıu 1 ^{er} janvier	Taux de cotisat	i on global en % du salaire a	assuré à charge des
Femmes	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	de l'employeur	<u>Total</u>
18-24 25-34 35-44 45-54 55-64 64-70	18-24 25-34 35-44 45-54 55-65 65-70	0,80 3,50 5,90 7,60 9,40 9,40	1,00 5,30 7,70 9,40 11,20 9,40	1,80 8,80 13,60 17,00 20,60 18,80

Plan de prévoyance III

1. Cercle des assurés

Tous les assurés avec un salaire de base équivalent à un temps plein supérieur ou égal à CHF 250'000 ou des Cadres supérieurs / Experts désignés par la Direction Générale.

2. Salaire de base (article 10 du règlement)

Le salaire déterminant annuel au sens du présent règlement est égal au salaire mensuel ou horaire effectif de l'assuré soumis à l'AVS additionné du bonus cible.

3. Salaire assuré (article 11 du règlement)

Le salaire assuré annuel est égal au salaire de base annuel au sens du présent règlement.

Le salaire cotisant est limité conformément à l'article 79c LPP.

4. **Cotisations** (articles 18 et 19 du règlement)

L'assuré a le choix entre le Plan Standard et le Plan Plus pour le niveau des cotisations-épargne. Lors du début des rapports de service, l'assuré est assuré selon le Plan Standard.

5. Plan Standard

Age atteint a	au 1 ^{er} janvier	Taux de cotisat	ion-épargne en % du salaire	e assuré à la charge des
<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	de l'employeur	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,00	0,00	0,00
25-34	25-34	3,30	4,70	8,00
35-44	35-44	5,40	7,60	13,00
45-54	45-54	7,50	10,50	18,00
55-64	55-65	9,60	13,40	23,00
64-70	65-70	9,60	13,40	23,00
Age atteint a	au 1 ^{er} janvier	Taux de cotisat	ion-risque en % du salaire a	ssuré à charge des
Femmes	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	de l'employeur	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-64	25-65	0,00	1,80	1,80
64-70	65-70	0,00	0,00	0,00

Age atteint au 1er janvier	Taux de cotisation que	lobal en % du salaire assuré à charge des
----------------------------	------------------------	---

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	de l'employeur	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-34	25-34	3,30	6,50	9,80
35-44	35-44	5,40	9,40	14,80
45-54	45-54	7,50	12,30	19,80
55-64	55-65	9,60	15,20	24,80
64-70	65-70	9,60	13,40	23,00

6. Plan Plus

Age atteint au 1er janvier		Taux de cotisati	on-épargne en % du salaire	assuré à la charge des
<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	de l'employeur	<u>Total</u>
18-24 25-34 35-44 45-54 55-64 64-70	18-24 25-34 35-44 45-54 55-65 65-70	0,00 4,70 7,60 10,50 13,40 13,40	0,00 4,70 7,60 10,50 13,40 13,40	0,00 9,40 15,20 21,00 26,80 26,80
Age atteint a	u 1 ^{er} janvier	Taux de cotisati	on-risque en % du salaire as	ssuré à charge des
<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	de l'employeur	<u>Total</u>
18-24 25-64 64-70	18-24 25-65 65-70	0,80 0,00 0,00	1,00 1,80 0,00	1,80 1,80 0,00
Age atteint au 1 ^{er} janvier Taux de cotisation global en % du salaire assuré à charge des				suré à charge des
<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	de l'assuré	de l'employeur	<u>Total</u>
18-24 25-34 35-44 45-54 55-64 64-70	18-24 25-34 35-44 45-54 55-65 65-70	0,80 4,70 7,60 10,50 13,40 13,40	1,00 6,50 9,40 12,30 15,20 13,40	1,80 11,20 17,00 22,80 28,60 26,80

5.3 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

5.3.1 Confirmation de la présentation des comptes

La clôture des comptes de Galenica Caisse de pension correspond aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26.

5.3.2 Principes comptables et d'évaluation

La tenue de la comptabilité et les principes d'évaluation sont conformes aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2 et aux normes Swiss GAAP RPC 26.

Catégorie d'investissement

- Monnaies

Selon liste des cours

- Obligations suisses et étrangères en CHF

A la valeur boursière

Obligations étrangères (en monnaies étrangères)

A la valeur boursière en CHF

- Parts d'obligations de fondations de placement suisses et étrangères

A la valeur d'inventaire

- Parts d'hypothèques de fondations de placement

A la valeur d'inventaire

- Hypothèques et autres prêts

A la valeur nominale

- Immeubles

A la valeur de rendement ou à une valeur vénale inférieure

- Parts de propriétés immobilières

A la valeur de rendement ou à une valeur vénale inférieure

- Parts de fondations de placement immobilier

A la valeur d'inventaire

- Parts de fonds de placement immobilier

A la valeur boursière

- Actions de sociétés immobilières (SI)

A la valeur intrinsèque

Actions et BP suisses

A la valeur boursière

Actions étrangères

A la valeur boursière en CHF

- Parts d'actions de fondations de placement suisses et étrangères

A la valeur d'inventaire

- Fonds des actions

A la valeur du capital

- Hedge funds

A la valeur boursière

- Dettes

A la valeur nominale

- Compte de régularisation passif

A la valeur nominale

- Provisions non techniques

Trésorerie estimée

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Selon estimation actuarielle

- Réserve de fluctuation de valeurs

Valeur de l'avoir selon la méthode de l'économie financière

<u>Valeur boursière:</u> Prix de vente du titre à la bourse suisse SIX le dernier jour de cotation de l'année

<u>Valeur</u> Valeur vénale

<u>d'inventaire:</u>

<u>Valeur de</u> Rendements bruts de location capitalisés avec des facteurs conformes au marché. <u>rendement:</u>

5.3.3 Modifications des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Pas de modification.

5.4 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

5.4.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Le risque retraite est supporté par la Fondation. Afin d'assurer une couverture des risques d'invalidité et de décès, la Fondation a signé un contrat avec la Mobilière.

Les différentes transactions avec la Mobilière et Swiss Life (l'ancien réassureur) sont exécutées sur un compte courant. Les capitaux de couverture correspondants sont inclus dans le capital de prévoyance des assurés actifs.

Au cours de l'exercice sous revue, la prime brute s'est élevée à CHF 4'301'480.30 (année précédente: CHF 3'021'164.85).

Au cours de l'exercice, la part d'excédent s'est montée à CHF 79'238.40 (année précédente: CHF 252'276.55).

Conformément à l'article 20 du règlement de prévoyance, sauf décision contraire du Conseil de fondation, la participation aux excédents est utilisée pour améliorer la situation financière de la Fondation.

5.4.2 Evolution et rémunération du capital de prévoyance

5.4.2.1 Evolution du capital de prévoyance des assurés actifs

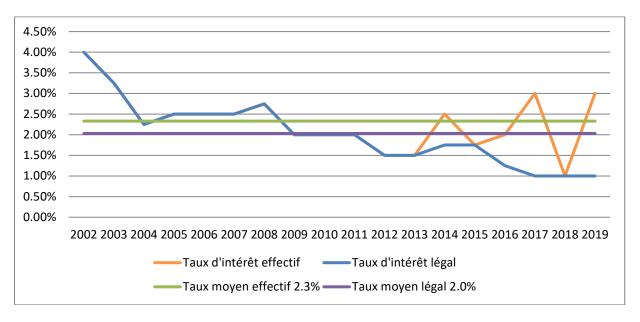
Le capital de prévoyance a augmenté de CHF 288'786'459.15 durant l'exercice écoulé pour atteindre CHF 532'941'250.95 (année précédente: CHF 244'154'791.80). Il se compose comme suit:

Capital vieillesse	2019	2018
	CHF	CHF
Etat au 1er janvier	237'738'292.90	235'969'954.65
Rachats	3'475'206.14	1'548'337.20
Apports de Galenica FP	244'681'377.55	0.00
Prestations de libre passage	42'149'105.74	18'179'801.43
Cotisations d'épargne	36'856'826.10	17'627'417.60
Remboursement de versement anticipés	478'920.75	147'188.55
Remboursement pour divorce	96'007.08	28'000.00
Intérêts perçus	14'334'547.90	2'280'366.45
Transfert de capital compl. lors de retraite		
partielle	3'033.20	127'964.25
Dissolution pour départ à la retraite	-17'058'081.75	-12'260'160.70
Dissolution pour cause d'invalidité	-110'195.75	-259'049.90
Prestations en capital	-10'536'143.40	-4'278'766.90
Prestation de libre passage	-25'350'150.00	-20'423'352.30
Versements en espèces	-98'008.25	-26'928.15
Versement anticipé pour la propriété du	410701000 FF	0001040.75
logement	-1'678'036.55	-923'346.75
Versement pour cause de divorce	-170'696.00	-10'179.30
Garantie du minimum LPP	2'996.35	10'467.75
Réconciliation du capital vieillesse	-7'941.56	579.02
Etat au 31 décembre	524'807'060.45	237'738'292.90

Capital complémentaire	2019	2018
	CHF	CHF
Etat au 1er janvier	2'360'167.85	3'516'158.55
Cotisation des salariés Intérêts perçus Transfert de capital compl. lors de retraite	1'713'075.15 80'524.05	395'255.85 28'619.65
partielle Dissolution pour départ à la retraite	-3'033.20 -97'952.15	-127'964.25 -1'290'324.60
Prestations en capital Prestation de libre passage	-461'265.80 -46'582.70	-53'829.80 -107'747.55
Etau au 31 décembre	3'544'933.20	2'360'167.85
Capital de prévoyance invalide	2019	2018
Capital de prévoyance invalide	2019 CHF	2018 CHF
Capital de prévoyance invalide Etat au 1er janvier		
	CHF	CHF
Etat au 1er janvier Apports de Galenica FP Cotisations Apports Intérêts perçus	CHF 4'056'331.05 280'554.65 242'888.90 746'618.15 128'276.15	CHF 3'267'327.20 0.00 185'189.45 684'985.35 36'468.00
Etat au 1er janvier Apports de Galenica FP Cotisations Apports	CHF 4'056'331.05 280'554.65 242'888.90 746'618.15	CHF 3'267'327.20 0.00 185'189.45 684'985.35

Au cours de l'exercice sous revue, les capitaux de vieillesse ont été rémunérés à un taux de 3,00% (année précédente: 1,00%).

5.4.2.2 Evolution des taux d'intérêts



Le capital de prévoyance des actifs a été rémunéré pour l'exercice comptable à 3,00% (année précédente : 1,00%).

5.4.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

A la clôture de l'exercice sous revue, l'avoir de vieillesse selon la LPP se montait à CHF 242'466'904.50 (année précédente: CHF 132'109'930.80), soit 45,9% du capital de prévoyance des assurés actifs (sans invalides).

5.4.4 Evolution du capital de prévoyance des retraités

Pendant l'exercice, le fonds des rentes a progressé de CHF 179'723'135.70 à CHF 273'044'874.70 (année précédente: CHF 93'321'739.00).

L'évaluation en fin d'année a été effectuée selon les bases techniques LPP 2015 TG 1,5% (année précédente: LPP 2015 TG 1,5%).

Il n'a été décidé d'aucune augmentation des rentes durant l'exercice sous revue.

5.4.5 Résultat du dernier rapport actuariel

Le dernier rapport actuariel a été établi par Aon Hewitt le 29 août 2017 sur les comptes annuels 2016. Il en ressort que:

- la caisse offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires;
- les dispositions actuarielles réglementaires concernant les prestations et le financement sont conformes aux prescriptions légales actuellement en vigueur.

Le prochain rapport actuariel est prévu pour 2020 sur la base des comptes annuels 2019.

5.4.6 Bases techniques

Pour les comptes annuels, la Caisse de pension applique les bases techniques LPP 2015 TG 1,5% (année précédente: LPP 2015 TG 1,5%).

Au cours de l'exercice sous revue, les réserves ont évolué comme suit:

Provision pour cas d'invalidité en suspens

	2019	2018
	CHF	CHF
Etat au 1er janvier	0.00	1'805'000.00
Constitution intégration Galenica FP Dissolution	12'000'000.00 -1'175'000.00	0.00 -1'805'000.00
Etat au 31 décembre	10'825'000.00	0.00

Sert à couvrir les cas d'assurance en suspens et présumés. Les provisions constituées au 1.1.2019 lors de l'intégration de Galenica Fondation de prévoyance s'élevaient à CHF 12'000'000.00. Le coût des cas rétroactifs traités au cours de l'année 2019, s'élève à CHF 1'175'000.00.

Provision pour les pertes sur les retraites

	2019	2018
	CHF	CHF
Etat au 1er janvier	29'027'000.00	14'490'000.00
Constitution intégration Galenica FP Constitution	28'800'000.00 8'253'000.00	0.00 14'537'000.00
Etat au 31 décembre	66'080'000.00	29'027'000.00

Sert au financement des pertes sur les retraites en raison du taux de conversion trop élevé. Les réserves constituées au 1.1.2019 lors de l'intégration de Galenica Fondation de prévoyance s'élevaient à CHF 28'800'000.00.

5.4.7 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le degré de couverture est calculé selon la formule suivante:

Fortune de prévoyance disponible x 100

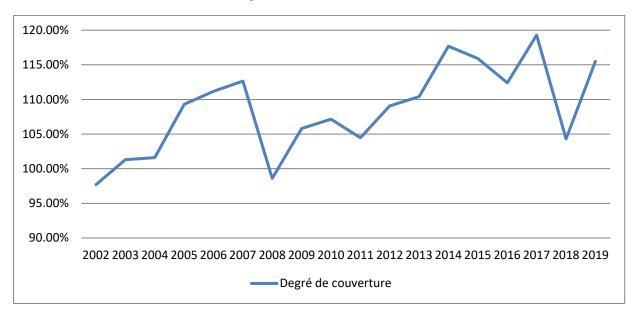
Capital de prévoyance actuariel nécessaire

La **fortune de prévoyance disponible** se compose de l'ensemble des actifs comptabilisés à la valeur du marché au jour de clôture du bilan, diminué des dettes, du compte de régularisation passif et des réserves de contributions de l'employeur.

Le capital de prévoyance actuariel nécessaire correspond à la totalité des capitaux d'épargne et de couverture, y compris les réserves techniques requises.

Au 31 décembre 2018, le taux de couverture calculé conformément à l'art. 44 OPP 2 se montait à **115,5%** (année précédente: 104,3%).

Ces dernières années, l'évolution du degré de couverture a été la suivante:



5.5 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

5.5.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Les principes, directives et tâches en matière de placements sont spécifiés par le règlement de placement du 1^{er} janvier 2015.

	Type	d'autorisation	
--	------	----------------	--

Global Custodian	Credit Suisse SA, Zurich	FINMA
Mandats de gestion	Credit Suisse SA, Zurich (immeubles CH + monde, indirect)	FINMA
de fortune	BCV, Lausanne (actions monde, immeubles CH indirect)	FINMA
	BCZ, Zurich (immeubles CH + monde, indirect)	FINMA

Les rétrocessions (remises, rabais, etc. accordés par des tiers) sont régies de la manière suivante dans les contrats de gestion de fortune:

Credit Suisse

En règle générale, pas de dédommagements tels que des rétrocessions, commissions d'entretien du portefeuille ou indemnités de distribution. Si des dédommagements sont toutefois accordés, le CS les porte à son crédit (pris en compte à la hauteur de la commission). La Fondation a explicitement choisi le modèle du «renoncement». La banque informe la Fondation en détail sur les rémunérations perçues.

Au cours de l'exercice sous revue, le Credit Suisse a reçu de rétrocessions de CHF 4'020.05.

Banque Cantonale Vaudoise (BCV)

Les rétrocessions pour lesquelles la BCV pourrait éventuellement obtenir l'exécution du mandat, seront transmises au mandataire.

Au cours de l'exercice sous revue, la BCV a reçu de rétrocessions de CHF 869.53.

Banque Cantonale de Zurich (BCZ)

Pour les produits internes au groupe, des classes sans rétrocessions sont en principe utilisées. La banque communique les rémunérations perçues de la part d'autres prestataires et les porte à son crédit.

Au cours de l'exercice sous revue, la BCZ n'a pas reçu de rétrocessions.

Conformément à l'ORAb (Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse), Galenica Caisse de pension fait valoir activement ses droits d'actionnaire et exerce dès lors systématiquement ses droits de vote pour les actions qu'elle détient dans les sociétés anonymes de droit suisse dont les actions sont cotées en bourse. La liste de droit de vote est publiée sur le site Internet (www.galenica-pk.ch) à la rubrique Fortune.

Au cours de l'exercice sous revue, aucun prêt de titre (Securities Lending) n'a été réalisé.

5.5.2 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Les principes pour la constitution de réserves pour fluctuation de valeurs ont été déterminées par Swiss Life Pension Services SA dans le cadre d'une étude ALM réalisée en 2019 selon la méthode dite économico-financière. Le Conseil de fondation a défini, lors de sa séance du 3 décembre 2019, la nouvelle stratégie de placement pour la période 2020-2022. Celle-ci nécessite une réserve de fluctuation de valeurs à hauteur de 16.5% des obligations. Le Conseil de fondation a cependant décidé de maintenir une valeur cible de 20%.

Il en résulte une valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs de CHF 176'578'000.00 (année précédente: CHF 73'300'000.00). Le déficit de réserves s'élève donc à CHF 39'883'432.69 (année précédente CHF 57'383'670.87).

5.5.3 Structure des placements selon OPP 2/le règlement de placement

Le Conseil de fondation a approuvé, lors de sa séance du 3 décembre 2019, la nouvelle stratégie de placement 2020-2022.

Les postes suivants ont évolué au-dessus ou au-dessous des fourchettes réglementaires:

Au-dessus

- Monnaies étrangères sans couverture de change

Les limites légales et réglementaires concernant les placements auprès de l'employeur ont été dépassées durant l'année. En fin d'année, elles étaient de nouveau respectées.

Suite à des réévaluations d'objets auprès de la Fondation Hypotheka, il est possible que l'art. 55, let. a OPP 2 (taux d'avance de max. 80% de la valeur vénale) ne soit pas respecté. Au cours de l'année de référence, un bien immobilier a été pour la première fois vendu en dessous du montant de la créance dû. Le solde de la créance n'a pas été décomptabilisé mais réévalué à 100%, vu que le restant de TCHF 268 reste dû. Le nouveau montant total des créances s'élève à 58.3% de l'effectif total (année précédente 50%).

Le Conseil de fondation a pris connaissance des écarts mentionnés. Il ne pense pas que le respect de l'art. 50, al. 2 OPP2 soit menacé. Il est conscient du risque et en a tenu compte sous forme d'un montant cible de la réserve de fluctuation de valeurs de 20% (contre 15,5% actuellement).

Conformément au règlement de placement, la structure des placements se présente comme suit:

	Neutre = Benchmark	Minimum	Maximum	Limites OPP2	Etat au 31.12.2019 en MCHF	Etat au 31.12.2019 en %	Etat au 31.12.2018 en %
Liquidités en créances	1.0%	0.0%	15.0%		64'883	6.31	4.96
Obligations en CHF	25.0%	10.0%	30.0%		114'554	11.15	13.26
Hypothèques	2.0%	0.0%	4.0%	50%	3'752	0.37	0.99
Obligations en monnaies étrangères	8.0%	3.0%	13.0%		64'032	6.23	4.73
Placements auprès de l'employeur	0.0%	0.0%	5.0%	OPP2 Art. 57	47'677	4.64	4.20
Actions suisses	18.0%	13.0%	23.0%		211'717	20.61	18.34
Actions étrangères	23.0%	18.0%	28.0%		229'953	22.38	23.36
Immeubles en Suisses	15.0%	10.0%	20.0%		197'963	19.27	17.65
Immeubles à l'étranger	2.0%	0.0%	4.0%	10%	28'084	2.73	5.44
Placement alternatifs	6.0%	2.0%	10.0%	15%	64'838	6.31	7.07
Total général	100.0%			100.0%	1'027'453	100.00	100.00

Il résulte de la révision des exigences OPP2 des affectations de positions de placement différentes dans le règlement de placement et dans l'affectation OPP2.

Les directives OPP2 sont respectées comme suit:

		en CHF	en %	Limites	Pondération
					relative
Art. 55a)	Titres hypothécaires	3'751'943.69	0.37%	50.00%	-49.63%
Art. 55b)	Actions	443'014'793.25	43.22%	50.00%	-6.78%
Art. 55c 1)	Immeubles	230'637'900.30	22.50%	30.00%	-7.50%
Art. 55c 2)	Immeubles à l'étrangers	32'671'275.36	3.19%	10.00%	-6.81%
Art. 55d)	Placements alternatifs	73'272'289.91	7.15%	15.00%	-7.85%
Art. 55d 1)	dont classiques	70'723'125.85	6.90%		
Art. 55d 2)	dont créances similaires	2'549'164.06	0.25%		
Art. 55e	Devises étrangères sans couverture du risque de change	341'653'170.52	33.33%	30.00%	3.33%

5.5.4 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Dans le placement de la fortune sont compris les produits structurés d'une valeur boursière au 31.12.2019 suivante :

61'500.00
00.000'00
00.000'00
15'500.00
27'600.00
18'400.00
18'400

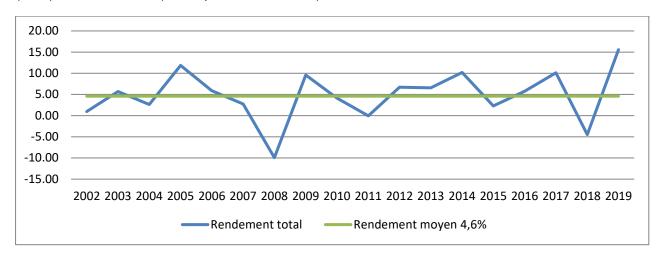
5.5.5 Opérations à terme sur devises / engagements de capital ouverts

Au 31 décembre 2019, les engagements de capital pour des placements alternatifs s'établissaient à CHF 30'000'000.00 et USD 17'500'000.00, dont CHF 15'954'649.55 et USD 14'420'682.79 ont été appelés jusqu'à la fin de l'année.

5.5.6 Explications relatives à certains éléments du résultat net des placements

5.5.6.1 Rendement total des placements

Le rendement total des placements s'élève à 15,57% pour l'exercice sous revue (année précédente: -4,47%), et ressort ainsi en haut de 2,46 points à l'indice de référence (13,11%). Le rendement moyen depuis le début (2002) s'établit à 4,60% (année précédente: 4,30%).



CHF

5.5.6.2 Produits des titres

	2019	2018
	CHF	CHF
Obligations - Obligations en CHF	414'811.50	487'000.92
 Parts de fondations/fonds de placement, direct Parts de fondations/fonds de placement, indirect Hypothèques 	1'371'508.27 229'694.78	587'943.12 163'531.45
 Parts de fondations/fonds de placement, direct Parts de fondations/fonds de placement, indirect Actions 	209'188.31 12'565.85	83'432.15 12'695.82
- Actions suisses - Actions étrangères	3'696'073.30 1'217'233.37	911'123.65 950'240.73
 Parts de fondations/fonds de placement, direct Parts de fondations/fonds de placement, indirect Immeubles 	4'042'114.25 630'520.38	1'520'926.75 280'452.79
Actions immobilièresParts de fondations/fonds de placement, direct	735'685.00 2'891'593.42	454'981.20 1'197'994.21
- Parts de fondations/fonds de placement, indirect Placements alternatifs	1'278'699.45	630'839.50
Placements alternatifs, directPlacements alternatifs, indirectDivers	548'259.18 765'237.42	230'027.70 526'737.49
Divers, directDivers, indirect	74'423.45 9'333.25	0.00 9'333.35
Rétrocession	4'889.58	3'086.88
	18'131'830.76	8'050'347.71

5.5.6.3 Bénéfice sur les cours des titres et parts de fondations/fonds de placement

	2019	2018
	CHF	CHF
Obligations en CHF	636'000.00	409'500.00
Parts de fondations/fonds de placement obligataires Parts de fondations/fonds de placement	6'342'404.59	122'650.07
hypothécaires	9'360.00	631'516.00
Actions suisses	27'758'156.25	248'086.94
Actions étrangères	4'239'456.47	1'927'141.20
Parts de fondations/fonds de placement en actions	58'897'491.46	778'723.35
Placements alternatifs	2'182'770.56	257'785.72
Actions immobilières	5'755'047.41	149'464.95
Parts de fondations/fonds de placement immobiliers	18'882'388.84	1'183'556.08
Monnaies étrangères	194'567.26	296'080.90
	124'897'642.84	6'004'505.21

5.5.6.4 Pertes sur les cours des titres et parts de fondations/fonds de placement

	2019	2018
	CHF	CHF
Obligations en CHF Parts de fondations/fonds de placement obligataires Parts de fondations/fonds de placement	0.00 346'182.81	305'000.00 1'545'569.37
hypothécaires Actions suisses	0.00 55'544.26	1'500.00 2'607'248.59
Actions étrangères Parts de fondations/fonds de placement en actions Actions immobilières	1'687'697.46 1'473'391.23 43'589.00	5'136'699.52 12'803'437.05 780'106.15
Parts de fondations/fonds de placement immobiliers Placements alternatifs	255'998.08 1'634'988.24	4'075'346.51 2'184'551.90
Divers Monnaies étrangères	52'577.18 506'595.92	0.00 365'146.91
	6'056'564.18	29'804'606.00
5.5.6.5 Frais de gestion de la fortune		
	2019	2018
	CHF	CHF
Frais de gestion de la fortune conformément au compte d'exploitation Frais de gestion de la fortune des placements	1'276'559.36	765'144.53
collectifs transparents en matière de frais	2'970'774.15	1'657'505.17
	4'247'333.51	2'422'649.70
5.5.6.6 Ratio de frais TER		
	2019	2018
Frais de gestion de la fortune en % des placements transparents	0.42%	0.63%

TER = Total Expense Ratio. Il inclut notamment les frais de gestion, les commissions de performance, les frais de dépôt, les frais administratifs, les frais de benchmarking et les frais d'analyse et de service.

5.5.6.7 Taux de transparence en matière de frais

	2019	2018
Placements transparents par rapport à l'actif immobilisé	98.74%	99.29%

5.5.6.8 Placements collectifs non transparents

Placements collectifs non transparents par rapport à l'actif immobilisé

2019

1.26%

0.71%

Valor	ISIN	Produktenamen	Kategorie	tegorie Whg.		tichtag 019
					Nom./Stück	Marktwert in CHF
_	Immobilienfonds					319'630.67
4074023	XF0040740239	Anspr CS AST Energie-Infr. CH	Diverse Alternative Anlagen	CHF	10'000'000.00	_
46413344	CH0464133443	Ant Fundamenta Group Invest	Ant. Anl.fonds Immob. Schweiz	CHF	314.05	319'630.67
Hedge Funds		·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			1'119'720.04
	XD0378094417	Ant ManInvPCC-IRIS Bal Cell	Insurance Linked Secruities	CHF	1'375.76	811'095.97
39380109	XD0393801093	Ant Mgd Inv PCC Ltd - IRIS	Insurance Linked Secruities	CHF	164.43	154'483.37
39429317	XD0394293175	Ant ManInv PCC-IRIS BalCell	Insurance Linked Secruities	CHF	123.32	78'261.42
51112966	XD0511129666	Ant Managed Investments PCC	Insurance Linked Secruities	CHF	89.24	50'364.51
51155836	INT2972	Ant Managed Investments	Insurance Linked Secruities	CHF	66.93	25'514.77
Private Equity						1'380'681.64
_	XF0040857314	Ant Swiss Enterpreneurs	Private Equity	CHF	10'000'000.00	-
46346318	CH0463463189	Ant Swiss Entrepreneurs KmG	Private Equity	CHF	1'451'000.00	1'380'681.64
SP Yield Enha	ncement					10'061'600.00
45833446	CH0458334460	4.08 % Credit Suisse AG	Strukt.P.Notes-Aktien Schweiz	CHF	4'000'000.00	4'018'400.00
45833447	CH0458334478	3.30 % Credit Suisse AG	Strukt.P.Notes-Aktien Schweiz	CHF	3'000'000.00	3'027'600.00
45833448	CH0458334486	4.17 % Credit Suisse AG	Strukt.P.Notes-Aktien Schweiz	CHF	3'000'000.00	3'015'600.00
Total						12'881'632.35

Le Conseil de fondation a décidé de poursuivre les placements non transparents.

5.5.6.9 Résultat net sur les placements immobiliers

 Produits des placements immobiliers
 2'271'158.94
 46'577.97

 Charges liées aux placements immobiliers
 -252'964.43
 -1'158.85

 Corrections de valeur positives
 1'294'200.00
 0.00

 Corrections de valeur négatives
 -1'450'300.00
 0.00

 1'862'094.51
 45'419.12

2019

2018

5.5.6.9.1 Détails relatifs aux propriétés immobilières

En % du valeur de bilan.

	Revenu brut 2019	Revenu net 2019	Revenu brut 2018	Revenu net 2018	Rendem. brut 2019	Rendem. brut 2018	Rendem. net 2019	Rendem. net 2018
Gare, Chavannes Haselholzweg, Schliern	542'870.00 475'088.00	381'721.94 387'404.73	0.00 0.00	0.00 0.00	5.43% 4.40%	0.00% 0.00%	3.82% 3.59%	0.00% 0.00%
TOTAL	1'017'958.00	769'126.67	0.00	0.00	4.89%	0.00%	3.70%	0.00%

5.5.6.9.2 Détails relatifs aux parts de propriétés immobilières

En % du valeur de bilan.

	Revenu	Revenu	Revenu	Revenu	Rendem.	Rendem.	Rendem.	Rendem.
	brut	net	brut	net	brut	brut	net	net
	2019	2019	2018	2018	2019	2018	2019	2018
ICC, Genève	232'851.46	231'782.51	23'831.14	22'672.29	4.38%	4.27%	4.36%	4.06%
Neumarkt, Berthoud	72'147.41	72'147.41	22'746.83	22'746.83	4.01%	3.84%	4.01%	3.84%
Marktgasse, Berne	185'461.10	182'396.65	0.00	0.00	4.29%	0.00%	4.22%	0.00%
Place Cornavin Genève	65'590.00	65'590.00	0.00	0.00	4.34%	0.00%	4.34%	0.00%
Stauffacher, Zurich	62'795.97	62'795.97	0.00	0.00	3.63%	0.00%	3.63%	0.00%
Centre, Oerlikon	199'630.00	199'630.00	0.00	0.00	4.52%	0.00%	4.52%	0.00%
TOTAL	818'475.94	814'342.54	46'577.97	45'419.12	4.29%	4.05%	4.26%	3.95%

5.5.7 Explications relatives aux placements auprès de l'employeur et aux réserves de contributions de l'employeur

5.5.7.1 Placements auprès de l'employeur

Actions Galenica SA

		2019	2018	
	Nombre	Valeur boursière	Nombr	Valeur boursière
		en CHF	е	en CHF
Etat au 1er janvier	127'141	5'502'662.48		4'942'988.05
Evolution au cours de l'exercice	68'273			
Etat au 31 décembre	195'414	11'695'527.90		5'502'662.48

Au 31 décembre 2019, la valeur boursière des actions Galenica s'élevait à CHF 59.85 (année précédente : CHF 43.28).

Compte courant Galenica Finanz SA

	2019	2018
Etat au 1er janvier	10'699'503.95	6'786'718.61
Evolution au cours de l'exercice	25'282'157.74	3'912'785.34
Etat au 31 décembre	35'981'661.69	10'699'503.95
Ltat au 31 décembre	33 301 001.03	10 099 303.93

Au cours de l'exercice, les avoirs ont été rémunérés à un taux de 0,25% (année précédente: 0,25%).

5.5.7.2 Réserves de contributions de l'employeur

	2019	2018
	CHF	CHF
Etat au 1 ^{er} janvier	0.00	0.00
Constitution Dissolution Intérêts perçus	61'794.75 -15'437.25 129.60	0.00 0.00 0.00
Etat au 31 décembre	46'487.10	0.00

5.6 Explications relatives à d'autres postes du bilan

5.6.1 Créances

	2019	2018
	CHF	CHF
Impôt anticipé/impôt à la source Réassureur Débiteurs divers	1'464'249.05 123'162.50 410'635.47 1'998'047.02	730'754.84 296'445.40 0.00 1'027'200.24

5.6.2 Immeubles

	Valeur d'acquisition en CHF	Valeur au bilan	Rendement brut	Rendement net	Rendement brut en % d	Rendement net du bilan
Parts d'immobilières	20'800'000	20'800'000	1'017'958.00	769'126.67	4.89%	3.70%
Parts de propriétés immobilières	19'137'385	19'100'000	818'475.94	814'342.84	4.97%	4.75%
Total immobilières	39'937'385	39'900'000	1'836'433.94	1'583'469.51	4.60%	3.97%

5.6.3 Fonds libres

A la date de clôture du bilan, la Fondation ne disposait pas de fonds libres.

5.7 Explications relatives à d'autres postes du compte d'exploitation

5.7.1 Frais d'administration

Le personnel de l'ancienne Galenica Fondation de prévoyance a reçu au 1.1.2019 les contrats de travail de Galenica Caisse de pension. Les frais d'administration dus jusqu'alors sont remplacés par des frais de personnels.

Les frais d'administration par assuré/bénéficiaire de rente s'élèvent à CHF 150.72 pour l'exercice sous revue (année précédente: CHF 138.42).

	2019	2018
	CHF	CHF
Frais d'administration Frais du Conseil de fondation Assurance RC professionnelle en cas de préjudice patrimonial Frais de personnel Divers Total des frais d'administration généraux	0.00 14'736.15 16'566.90 613'226.19 203'379.23 847'908.47	484'106.75 18'213.25 5'197.50 0.00 3'567.04 511'084.54
Frais d'audit/d'expert	95'472.30	59'907.00
Frais de l'autorité de surveillance	10'664.55	8'583.75
	954'045.32	579'575.29

5.8 Demandes de l'autorité de surveillance

Aucun fait marquant n'est à signaler sous cette rubrique.

5.9 Autres informations relatives à la situation financière

Le transfert des assurés et bénéficiaires de rente du Groupe Galenica qui étaient jusqu'alors assurés auprès de Galenica Fondation de prévoyance a eu lieu au cours de l'année sous revue.

5.10 Faits marquants après la clôture des comptes

En raison de la préoccupation quant à la propagation du Coronavirus ainsi que du développement économique en résultant, les marchés des capitaux au moment de l'établissement du bilan ont enregistré des corrections majeures. L'institution de prévoyance dispose des réserves pour fluctuation de valeur nécessaires à compenser les corrections de cours (voir annexe aux comptes annuels, chiffre 5.5.2). Les conséquences financières au niveau de l'Institution de prévoyance ne peuvent pas au moment de l'établissement du bilan être estimées.

Berne, le 1er avril 2020

Galenica Caisse de pension

Felix Burkhard Président René Mischler Gérant

5.11 Rapports relatifs au contrôle

5.11.1 Organe de révision

Rapport de l'organe de révision au Conseil de Galenica Caisse de pension (précédemment GaleniCare Fondation de prévoyance), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Galenica Caisse de pension, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance:
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Les limites légales et réglementaires relatives aux placements n'ont pas été totalement respectées pendant l'exercice sous revue (voir explications au point 5.5.3 de l'annexe du rapport annuel).

Nous confirmons que les prescriptions légales, statutaires et réglementaires applicables sont respectées, à l'exception du point relatif aux placements évoqué au paragraphe ci-dessus.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Gümligen, le 1er avril 2020

T+R SA

Andreas Oester Expert-comptable diplômé Expert en révision agréé Rita Casutt

Experte-comptable diplômée

Experte en révision agréée

Responsable du mandat de révision

5.11.2 Rapport de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

Conseil de fondation de Galenica Caisse de pension Untermattweg 8 Case postale 3001 Berne

Nyon, le 24 mars 2020

Galenica Caisse de pension - Attestation de l'expert

Mesdames, Messieurs,

En tant qu'expert reconnu de Galenica Caisse de pension (ci-après: "la Caisse"), nous relevons les points suivants:

- a) Sur la base de notre évaluation de la situation financière de la Caisse au 31.12.2019, nous pouvons attester qu'à cette date:
 - la Caisse offre la garantie selon l'article 52e alinéa 1 LPP qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires;
 - les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales actuelles.
- b) Au 31.12.2019, la Caisse présente un degré de couverture de 115.5% (104.3% au 31.12.2018).
- c) La réserve de fluctuation de valeurs s'élève à CHF 136.7 millions au 31.12.2019 et correspond à 77% de sa valeur cible (20% des engagements de prévoyance).
- d) La couverture des risques en cas de décès et d'invalidité étant totalement réassurée auprès d'une compagnie d'assurance vie, il n'y a pas lieu de prendre des mesures de sécurité supplémentaires en ce qui concerne les risques.
- e) Le Conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs de vieillesse des assurés actifs avec un intérêt de 3.00% en 2019.
- f) La Caisse utilise les bases techniques LPP 2015 (tables générationnelles). Nous jugeons ces bases techniques comme appropriées.

La Caisse utilise un taux d'intérêt technique de 1.50%. Ce taux se situe en-dessous de la borne supérieure pour la recommandation du taux d'intérêt technique prévue par la DTA 4 (2.13% pour le bouclement 2019). Comme mentionné lors de la séance du Conseil de fondation du 3 décembre 2019, nous jugeons le taux d'intérêt technique utilisé comme approprié.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Aon Suisse SA. cocontractante

Jean-Marc Wanner

Expert exécutant

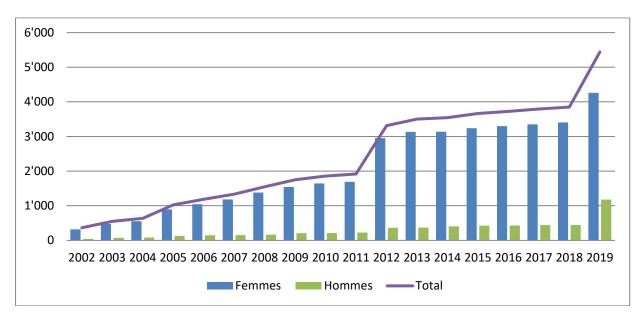
Laurence Amade

Dmade

5.12 Statistiques

5.12.1 Evolution de l'effectif des assurés/bénéficiaires de rentes

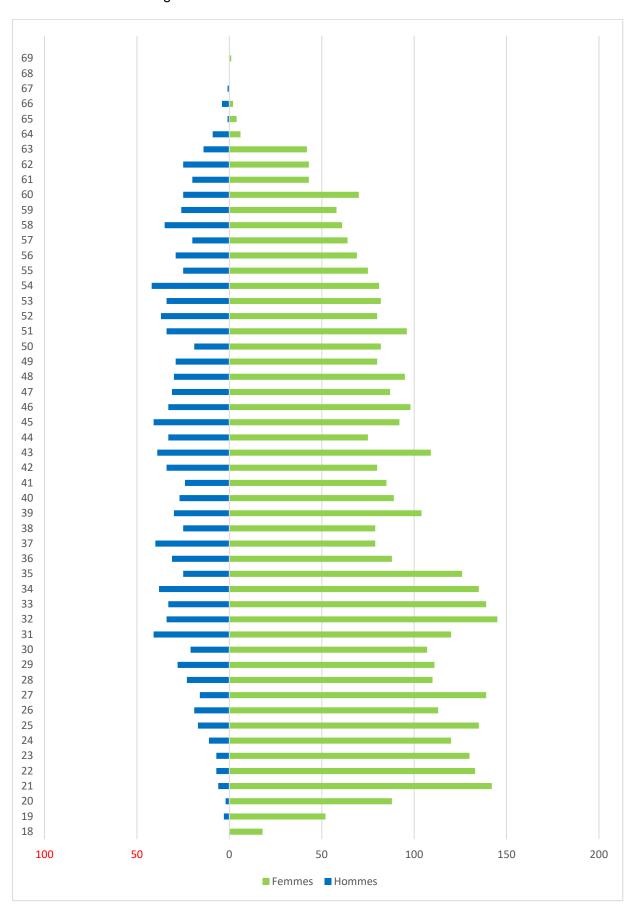
L'évolution de l'effectif des assurés est la suivante:



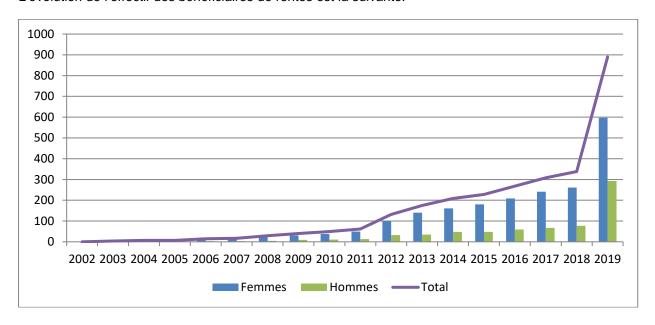
Age moyen des assurés actifs:

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Femmes	39	37
Hommes	44	41
Total	40	38

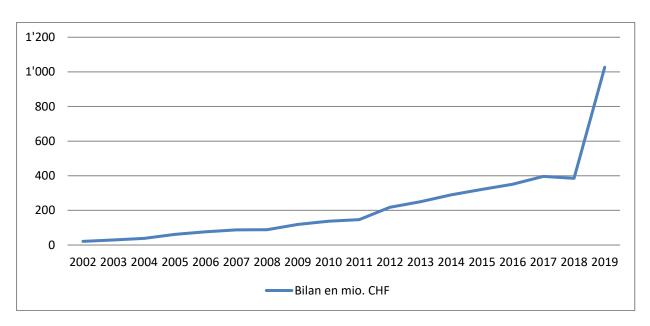
5.12.1.1 Structure d'âge des assurés actifs



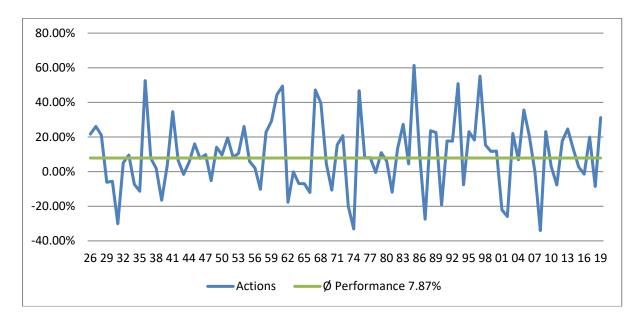
L'évolution de l'effectif des bénéficiaires de rentes est la suivante:

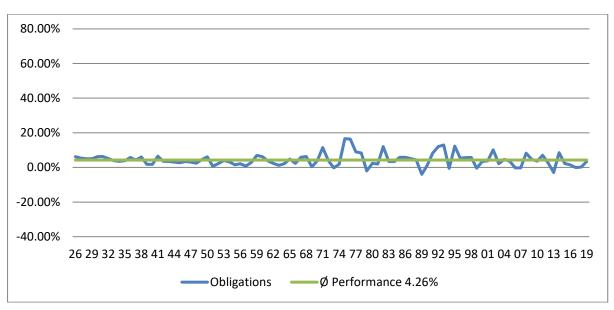


5.12.2 Evolution du bilan



5.12.3 Evolution du rendement des actions et obligations en Suisse depuis 1926





5.12.4 Versements anticipés pour la propriété du logement

Depuis l'introduction en 1995 de la Loi fédérale pour l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle, 166 versements anticipés ont été effectués pour un total de CHF 10,8 millions. Des remboursements à hauteur de CHF 2,2 million ont eu lieu.

Au cours de l'exercice sous revue, 19 versements anticipés (20 l'année précédente) ont été effectués, soit un total de CHF 1'678'000 (CHF 923'000 l'année précédente).

